



LES PORTAILS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE PAPS

DOSSIER DE PRESSE



PAPS

PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

www.paps.sante.fr

SOMMAIRE

1. Une mesure du pacte territoire santé
2. Des informations pratiques pour accompagner et faciliter l'installation des professionnels de santé
3. « Je me forme, je m'installe, j'exerce » : une navigation plus intuitive
4. Un outil pour rendre visibles et lisibles les initiatives régionales à destination des professionnels de santé



1. Une mesure du Pacte Territoire Santé

La création et l'enrichissement des portails d'accompagnement des professionnels de santé, s'inscrivent dans le pacte territoire santé lancé en décembre 2012 et renforcé en novembre 2015 par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Avec un enjeu crucial : accompagner sur la durée les professionnels de santé, les informer concrètement et faciliter leur installation dans les territoires fragiles afin de répondre aux besoins de santé et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) est un service d'information de proximité développé par les agences régionales de santé pour orienter les étudiants, internes, médicaux et paramédicaux à chaque étape clé de leur vie professionnelle.

Un enjeu fort : informer et faciliter l'orientation des professionnels de santé

Le PAPS répond à des attentes exprimées par les professionnels de santé en exercice et en formation.

En effet, différentes enquêtes menées auprès des étudiants et des internes montrent qu'il est compliqué d'accéder à une information fiable, souvent dispersée sur plusieurs sites, lorsqu'ils souhaitent se renseigner sur les conditions d'exercice en libéral, des aides à l'installation existantes et la difficulté à identifier le bon interlocuteur. Les PAPS regroupent les informations sur un site unique ou orientent vers le bon interlocuteur.



2. Des informations pratiques pour accompagner et faciliter l'installation des professionnels de santé

Une version enrichie, de nouveaux services

Avec un portail national et des sites régionaux pilotés en local par chaque agence régionale de santé (ARS), la nouvelle version des sites PAPS offre un nouveau bouquet de services :

- un accès direct aux cartographies et données régionales,
- des informations sur les aides à chaque étape clé de la vie professionnelle
- des clés sur l'environnement professionnel, les choix de mode d'exercice
- des rubriques sur les cursus, les stages, les remplacements.

Le référent installation : un interlocuteur direct dans chaque ARS

La nouvelle version des PAPS répond à une demande forte d'accéder aux données essentielles en quelques clics et la possibilité de contacter un interlocuteur privilégié et identifié, sur la base de coordonnées directes.

Mesure emblématique du pacte territoire santé, le référent installation est l'interlocuteur dans chaque ARS et peut être facilement joignable.

Orienter vers le bon interlocuteur

Objectif : faciliter la mise en relation avec le référent installation de l'ARS, orienter les professionnels (en formation ou installés) vers le bon interlocuteur et valoriser les services également offerts par le réseau des partenaires de l'ARS (assurance maladie, ordres départementaux, unions régionales des professionnels, conseil régional et départemental...).



Des informations simplifiées au service des internautes

Plus courts, plus concrets, les textes s'adaptent à la cible des étudiants et des internes, médicaux et paramédicaux, avec des questions-réponses, des cursus illustrés, des informations sur les différents modes d'exercice, des cartographies ...

Ainsi, pour présenter chaque cursus, le travail de simplification a abouti sur une présentation schématisée des études, détaillant les cycles, les stages... Les renvois vers le réseau des partenaires sont plus nombreux afin de faciliter l'orientation sur les services proposés par les différents acteurs en région.



Les nouveaux PAPS s'ouvrent à un éventail plus large de professions

Désormais, les étudiants trouveront des fiches métiers, les contenus des formations et des informations sur les stages pour devenir :

-  chirurgien-dentiste
-  infirmier
-  masseur-kinésithérapeute
-  médecin
-  orthophoniste
-  orthoptiste
-  pédicure-podologue
-  pharmacien
-  sage-femme

Des repères visuels pour une meilleure expérience de navigation

Avec une navigation plus intuitive et des couleurs distinctes pour chaque rubrique, la nouvelle version des PAPS offre des repères visuels clairement identifiables pour l'internaute :

- rose : pour la rubrique « Je me forme »
- vert : pour la rubrique « Je m'installe »
- bleu : pour la rubrique « J'exerce »

Enfin, mieux adaptés aux habitudes nomades des étudiants, les PAPS se déclinent en version mobile et tablette.



3. Je me forme, je m'installe, j'exerce : une navigation plus intuitive



« Je me forme » : pour les étudiants ou les professionnels déjà diplômés

Dans cette rubrique, se trouvent toutes les informations sur les formations initiales, les stages, les aides et bourses disponibles.

Les étudiants en médecine ou en odontologie (chirurgien-dentiste) peuvent y obtenir des informations sur le contrat d'engagement de service public (CESP) dans leur région en identifiant les référents régionaux en charge du montage du dossier et de son suivi, et de prendre connaissance des différentes animations qui leur sont dédiées (événements, actualités...).

La rubrique « Je me forme » présente également les dispositifs phares pour les professionnels déjà diplômés :

- le développement professionnel continu (DPC),
- la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)
- et l'équivalence des diplômes pour les professionnels ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et qui souhaitent exercer en France.

L'enjeu est de sensibiliser les futurs professionnels de santé aux différents modes d'exercice : promotion des stages et de la filière ambulatoire, présentation des aides pour les étudiants.



« Je m'installe » : pour les étudiants en fin de cursus ou pour les professionnels qui souhaitent s'installer ou changer de région



Généralement, les professionnels de santé qui s'installent, ou qui ont un projet de regroupement, font également l'expérience d'une offre de services à l'installation éclatée entre de nombreux acteurs et variable selon les régions.

Ces professionnels trouveront dans les PAPS :

- des informations afin d'être orientés et accompagnés dans leurs démarches d'installation, en contactant facilement leurs interlocuteurs privilégiés (référent installation de l'ARS, référents CPAM et des Ordres notamment)
- des informations sur la politique régionale de santé
- des cartographies sur les zones d'installation prioritaires
- des informations sur les aides existantes : dont le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG)
- ou encore des informations sur l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)...

L'enjeu est d'aider le professionnel lors de l'installation : simplifier ses démarches, l'informer sur les modes d'exercice et les aides à l'installation.



« J'exerce » : pour accompagner les professionnels tout au long de leur carrière



J'exerce

- Travailler en exercice coordonné
- Participer à la permanence des soins ambulatoire
- Exercer en officine
- Initier ou adhérer à un protocole de coopération
- Service d'appui/réseaux de santé
- Participer à des travaux de recherche en soins primaires
- Devenir Médecin Correspondant du Samu
- Utiliser la télémédecine dans son exercice
- Préparer ma cessation d'exercice
- Accueillir des stagiaires/devenir maître de stage
- Qualité des pratiques professionnelles
- Informations pratiques
- Trouver un remplaçant

J'annonce **Je suis** **Je suis**

Les professionnels de santé y trouveront la présentation des services existants dans la région et les coordonnées des interlocuteurs clefs, pour un accompagnement adapté à leurs besoins ainsi que des informations de portée plus générale.

Il s'agit de proposer un accompagnement tout au long de leur carrière ; de suivre le développement et les projets des professionnels avec des informations sur :

- les changements d'orientation professionnelle
- le développement professionnel continu (DPC)
- le statut de maître de stage
- le remplacement
- les démarches pour devenir médecin correspondant du SAMU ou participer à la permanence des soins ambulatoires (PDSA)
- l'organisation de formations et d'échanges entre personnels des maisons de santé pluridisciplinaires
- le suivi des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

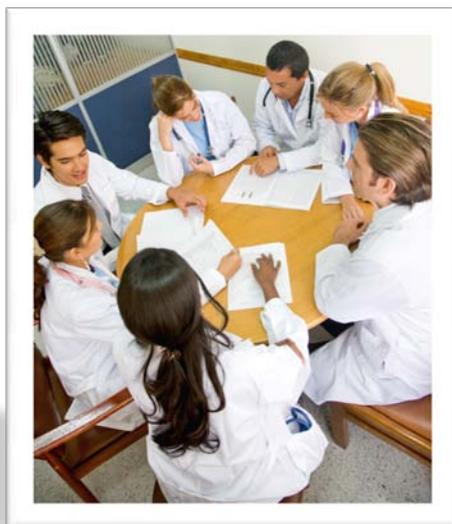


L'enjeu est de faire émerger et d'accompagner les projets d'exercice coordonné :

- étude de faisabilité, présentation des financements possibles
- présentation du volet ambulatoire du schéma régional d'organisation des soins (SROS)
- promotion du travail pluridisciplinaire et des protocoles de coopération entre professionnels de santé
- aides à la réalisation de dossiers de projets de coopération professionnelle dérogatoire
- facilitation des démarches administratives (en lien avec les Ordres et l'assurance maladie)
- mise en relation avec d'autres professionnels de santé ayant mis en place un projet du même type
- suivi du développement des professionnels et de leurs projets : organisation de formations et d'échanges entre personnels des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ...

Le déploiement des structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé) est un des engagements phare du pacte territoire santé ; il s'inscrit pleinement dans les orientations de la stratégie nationale de santé.

Ce cadre d'exercice est, de fait, en plein essor : ce succès est largement lié au fait qu'il apporte une réponse aux aspirations des professionnels de santé.



4. Un outil pour rendre visibles et lisibles les initiatives régionales à destination des professionnels de santé

Les ARS vont ainsi pouvoir s'appuyer sur les PAPS pour rendre lisible et visible pour les professionnels la politique régionale de santé, notamment en matière de répartition des professionnels sur le territoire (cartographie des professionnels, mise en œuvre du SROS ambulatoire...).

Pour les professionnels de santé, la plate-forme doit permettre une meilleure orientation parmi les informations et services proposés par les acteurs locaux et nationaux. Il s'agit de rendre l'offre de services cohérente, compréhensible et accessible afin de faire en sorte qu'un professionnel qui se pose une question puisse être dirigé vers l'acteur le plus à même de l'aider. Les sites des PAPS offrent **une information nationale de référence, certifiée et complétée par les informations locales, et orientent vers le réseau des partenaires de l'ARS.**

Pour les partenaires régionaux, le dispositif PAPS constitue un outil de facilitation, de « mise en réseau » qui donne à chaque acteur régional une visibilité sur les services proposés par les partenaires.

Les clés pour se former, s'installer et exercer en région

Formations, lieux de stage, aides à l'installation, structures et conditions d'exercice, démographie médicale, besoins et offre de santé dans chaque région : le PAPS oriente sur les aides ou services proposés par les différents partenaires des ARS en région (CPAM, URPS, Conseil régional et général....).





**« Aujourd'hui, les jeunes diplômés
souhaitent plus de mobilité
professionnelle que leurs aînés.**

**Avec les PAPS, j'obtiens les
bonnes informations, notamment
pour réaliser un projet
d'installation ».**



Réalisation : Secrétariat général des Ministères chargés des affaires sociales – novembre 2015
14 Avenue Duquesne, 75007 Paris
Crédit photo : IStock

www.paps.santefr

Contact : virginie.jouvenelle@sg.social.gouv.fr / 01 40 56 43 59